



# MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Sous-direction de l'éducation routière  
et du permis de conduire  
Bureau national des droits à conduire**

Affaire suivie par : [REDACTED]

Plus d'informations sur :  
<https://mespoints.permisdeconduire.gouv.fr>  
<https://recours.permisdeconduire.gouv.fr>

MILETREP

## Délégation à la sécurité routière

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR  
PLACE BEAUVAU  
75800 PARIS CEDEX 08

MAÎTRE YANN LEFEBVRE  
87 RUE DE TURENNE  
75003 PARIS

À Paris, le 20 janvier 2026

Maître,

Vous avez appelé mon attention sur la situation du permis de conduire de votre client, [REDACTED]

Après un examen attentif de son dossier, je vous informe que les mentions relatives à l'infraction commise le 20 2021 à 11h10 ont été supprimées.

De ce fait, son permis de conduire est doté de douze points, à ce jour.

Veuillez agréer, Maître, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le ministre de l'intérieur  
et par délégation,  
l'adjointe à la cheffe du bureau national  
des droits à conduire

  
Nora SELMI